



Démétropolisation - Une nouvelle liste de 16 communes candidates pour accueillir des services de la DGFIP validée par le Ministre Dussopt

Cette annonce ministérielle, intervenue lors du comité de sélection présidé le 16 décembre par Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics s'inscrit dans la démarche de relocalisation d'emplois publics des grandes métropoles et de Paris vers des communes situées en zone rurale ou périurbaine. 16 nouvelles communes rejoignent donc les 50 sélectionnées en janvier dernier.

Le ministre Dussopt a introduit cette nouvelle réunion du comité de sélection en rappelant que l'on abordait maintenant la 2ème phase de sélection des villes qui accueilleront des services "démétropolisés".

Il a rappelé que depuis la sélection des 50 premières communes, il y avait eu tout un travail d'appariement entre les communes retenues et les services identifiés par la DGFIP pouvant par leur activité faire l'objet d'une relocalisation.

Il y a eu également un travail de présentation de la nature des services qui vont être installés dans les territoires retenus et du calendrier d'installation des agents. Le ministre a rappelé que le calendrier de déploiement des agents était fondé sur le volontariat et qu'il fallait réfléchir sur la question des affectations des sorties d'école.

Les 50 maires des communes sélectionnées en janvier dernier ont été réunis à Bercy en septembre pour une présentation des services et la concrétisation de ce projet d'installation d'agents de la DGFIP dans leurs communes.

Un ministre qui est visiblement très content !

« Les maires sont absolument ravis de pouvoir accueillir des agents des finances publiques dans leur commune ». Cette phrase résume son état d'esprit.

Pour le ministre, c'est un objectif ambitieux qui a été fixé puisque le gouvernement a pris l'engagement d'installer 6000 agents de l'état, dont 3000 du ministère de l'économie des finances et de la relance, dont 2500 qui appartiennent à la DGFIP.

De nombreux échanges ont eu lieu, en intégrant des critères en matière d'équilibre du territoire pour veiller à ce que cette seconde liste ne vienne pas faire doublon géographiquement avec des secteurs déjà couverts ou déjà concernés par la démétropolisation et avec la volonté d'avoir une répartition la plus équilibrée possible sur le territoire national des communes dans lesquelles la DGFIP va se réimplanter.

Le ministre a souligné l'originalité de cette démarche, par l'ambition de pouvoir déplacer 2500 emplois et donc organiser la mutation ou l'installation de 2500 agents.

Un directeur général des finances publiques soucieux que la greffe prenne !

Le DG a précisé qu'entre les travaux de la première et de la deuxième phase il y avait eu :

- le travail de l'appariement de la définition de l'organisation métier ;
- le travail de l'appariement des lieux d'accueil des services de la DGFIP avec les contraintes de tailles (tous les services ne sont pas nécessairement de la même taille pour exercer leur fonction)
- des contraintes informatiques
- des contraintes immobilières

Il a ajouté que tout un travail de réflexion métier avait permis d'aboutir à la définition d'un certain nombre de métiers qui allaient pouvoir s'installer dans les villes sélectionnées.

Les deux soucis du DG :

1er souci : que ça fonctionne bien, que la greffe prenne, que l'on soit dans quelque chose qui soit durable ;

2ème souci : installer un service à proximité d'un endroit où l'on sait qu'il y a des compétences métiers pour avoir la capacité de générer la greffe initiale avant de faire grossir le service y compris avec des nouveaux arrivants, et des sorties d'écoles.

Le DG a précisé ensuite que, dès 2021, 18 services pourront être installés pour la plupart au 1^{er} septembre. Il s'agira de :

- services d'appuis à la publicité foncière ;
- services de contrôle sur pièce de dossiers fiscaux ;
- centres de contact ;
- pôles nationaux de soutien (recouvrement, procédure collectives) ;
- antennes délocalisées de service des impôts des entreprises, éloignées des métropoles ;
- services à compétence supra départementale (centre de gestion des retraites) qui basculeront d'un coup sur leurs nouvelles localisations. Cela impliquera pour un certain nombre de personnels, qui ne voudront pas suivre leur mission, un accompagnement très fort pour que ces agents retrouvent des missions géographiquement proches de leur affectation actuelle.
- services de rémunération (paye des fonctionnaires) ;
- centres de services bancaires ;
- service national de l'enregistrement.

Le DG a précisé que l'on était maintenant dans la phase de finalisation du choix et dans celle de réalisation et d'exécution. Le premier service relocalisé, au début du printemps, sera le service national de l'enregistrement à Roanne. Le 2^{ème}, qui sera ouvert en juillet, sera la plateforme unique TVA localisée à Noyon. Les autres services ouvriront en septembre et cette phase se poursuivra sur 2022 et au-delà.

Le DG a rappelé que les représentants syndicaux avaient manifesté à plusieurs reprises l'importance de tenir compte de l'attractivité des communes sélectionnées pour les personnels.

Le DG a précisé également qu'il avait été accepté d'avoir deux communes sélectionnées dans le même département sous réserve qu'elles ne soient pas trop proches l'une de l'autre.

Une nouvelle liste de 16 communes validée par le ministre

A l'issue des travaux du comité, le ministre a validé la liste proposée qui comporte 16 communes sélectionnées dont Amiens (Somme), Aurillac (Cantal), Autun (Saône-et-Loire), Cambrai (Nord), Clermont (Oise), Dignes-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence), Épinal (Vosges), Fécamp (Seine-Maritime), Fougères (Ille-et-Vilaine), Lannion (Côtes-d'Armor), Loches (Indre-et-Loire), Mont-de-Marsan (Landes), Montbard (Côte-d'Or), Nîmes (Gard), Riom (Puy-de-Dôme), Vendôme (Loir-et-Cher).

Après des préfets satisfaits de la méthode et un satisfecit adressé à la DGFIP, l'alliance CFDT-CFTC Finances publiques est beaucoup plus critique

L'alliance **CFDT-CFTC Finances publiques** a pris acte des choix de relocalisation de certains services qui répondent aussi certainement à des considérations politiques et pas uniquement à des critères d'une meilleure efficacité des services de la DGFIP ou d'une meilleure prise en compte des attentes de nos concitoyens.

Nous avons dénoncé, en effet, le tour de passe-passe qui donne à croire que la DGFIP apporte des emplois à certaines villes alors que tant d'autres en perdent. En 2021, la DGFIP va encore perdre 1800 emplois et il y aura bien des communes impactées malheureusement à court ou moyen terme par ces nouvelles suppressions d'emplois.

On polarise effectivement sur certains sites des emplois mais plus souvent pour palier des pertes d'emplois antérieures, beaucoup plus en tout cas que pour répondre à un souci de modernité et d'adaptation du réseau en réponse à l'attente des citoyens.

Par ailleurs, nous avons tenu à faire part de la forte inquiétude de nos organisations syndicales quant aux personnels que l'on mettra dans ces "nouveaux" services : car on affaiblit les services existants et si on affecte des agents avec des sorties d'école, il y aura alors de fait un manque de compétences, donc un problème de retour des usagers vers les services originels.

L'alliance **CFDT-CFTC Finances publiques** a indiqué au ministre qu'elle attendait au contraire un véritable réseau DGFIP en capacité d'apporter une qualité de service public et un niveau d'expertise à la hauteur des attentes de nos concitoyens.

La réponse d'un ministre schizophrène

Olivier Dussopt a répondu aux OS qui avaient souligné qu'il ne s'agit pas de service ouvert au public, que c'était une réalité, puisqu'il s'agit de service qu'on appelle de back office. Il a indiqué alors que l'on était plus dans une logique d'aménagement du territoire et d'une installation d'emplois dans des communes de tailles diverses, plus que de service ouvert au public par la nature des tâches. Il a ajouté, sans doute en réponse à l'alliance CFDT-CFTC Finances publiques, que l'installation de 40 emplois dans des communes, qui luttent pour la revitalisation de leur centre-ville, c'était quelque chose de tout à fait significatif, tant en terme de démographie, de commerce local, que d'inscription dans les écoles grâce à ces relocalisations. C'était alors l'ancien maire d'Annonay qui s'exprimait !

Le ministre, « un poil schizophrène », oublie quand même un peu vite qu'il est responsable avec son directeur général des finances publiques des suppressions d'emplois qui frappent des milliers de communes qui n'auront pas, elles, la « chance » de voir arriver quelques dizaines d'emplois.